



15ème législature

Question N° : 32481	De M. José Evrard (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique
Rubrique > chasse et pêche	Tête d'analyse > Interdiction des chasses	Analyse > Interdiction des chasses.
Question publiée au JO le : 29/09/2020 Question retirée le : 18/01/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. José Evrard attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique à propos des campagnes anti chasse et des multiplications d'interdiction de chasser. Les chasseurs font de nouveau l'objet d'une campagne visant à salir leur pratique ancestrale afin d'en limiter l'exercice voire de l'interdire. Or si chasser est un loisir, la chasse est une composante essentielle de la ruralité, une organisatrice de la nature. Certains pensent que la nature n'a pas besoin de l'homme pour trouver son équilibre, qu'il est le prédateur le plus dangereux du monde animal, seulement voilà, l'homme est là, il appartient aussi à la nature et il n'a pas l'intention de se faire *hara-kiri*. Sa présence le conduit à cultiver pour se nourrir, à protéger ses cultures et à gérer la faune sauvage qui les détruit. C'est la raison pour laquelle les organisations de chasseurs sont comptables des dégâts causés aux cultures ou aux habitations. C'est la raison pour laquelle, avec leurs cotisations, les chasseurs financent les réparations des sinistres causés par les animaux sauvages. Par exemple, les montants des dégâts causés par les sangliers suivant les années oscillent entre 50 et 80 millions d'euros. On peut imaginer qu'en interdisant la chasse comme le proposent certains, les dégâts se multiplieraient et dans ces conditions, qui prendraient en charge les réparations ? Les contribuables ? Alors que déjà l'extension des zones de non-chasse fait l'objet de contentieux. Pour quelles raisons, les chasseurs devraient s'acquitter de la réparation de sinistres alors qu'il leur est interdit d'accéder à divers lieux, précisément ceux où vont nicher les grands animaux ? La chasse est un tout qui se décline suivant les zones géographiques, suivant le type pratiqué, suivant les traditions. En interdire la pratique ou le lieu particulier aboutit à s'engager dans un processus donnant raison à ceux qui veulent l'interdire totalement. La chasse à la glu est interdite pour un an, or cette activité est légale. La chasse aux oiseaux migrateurs ou au gibier d'eau ne connaît pas encore de dates. Pour celle-ci la Commission européenne, dans son désir de tout contrôler, a émis une disposition qui veut que la régulation des espèces à chasser soit faite par le pays victime de ceux-ci. Si cette disposition est conforme avec les principes français pour la plupart de la faune, elle ne l'est pas en ce qui concerne les migrateurs qui survolent la France. Cette disposition transfère, de fait, en Hollande, les prélèvements de migrateurs effectués dans le passé par les chasseurs français lors de leurs passages dans le ciel. Seulement ce « transfert » concerne aussi l'abattage massif des migrateurs en particulier par l'utilisation de gazage. Les opposants à la chasse aux migrateurs qui, pour appuyer leur combat, font des chasseurs des « viandards » et mettent l'accent sur la protection des espèces, sont donc dans le déni, ou le mensonge car ils connaissent parfaitement l'issue de l'arrivée massive d'oiseaux migrateurs sur les cultures du Pays-Bas. Le résultat dépasse largement le prélèvement effectué par les chasseurs français. Il y a donc des raisons de penser que l'interdiction de la chasse aboutirait, *in fine*, à des errements de même nature. Le droit de chasser qui appartient aux acquis de la révolution française a donné à la France une organisation originale et démocratique pour la gestion de la faune terrestre. Comme dans toute activité humaine, il existe des dérapages qui sont sanctionnés, parfois même durement par certains gardes-chasse serviles, néanmoins cette gestion a fait largement preuve de son efficacité. Le monde de la chasse a su prélever le surplus d'animaux afin de conserver un équilibre avec la vie sociale des humains. Il lui demande s'il ne serait pas judicieux d'abandonner toute perspective



de limitation de la chasse afin d'éviter de nouveaux affrontements dans le pays suffisamment chargé en conflits.